

Rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire - 2021

Annexe statistique sur la collecte des données

La notice méthodologique sur la collecte est consultable sur le site Internet de la Banque de France, dans l'espace des déclarants statistiques pour le compte de l'OIB :

<https://www.banque-france.fr/statistiques/espace-declarants/obligations-reglementaires/>

Des précisions méthodologiques sont également portées en notes sous les tableaux ci-après.

En première colonne de ces tableaux figurent les codes indicateurs signalés dans la notice.

Certaines variations entre 2020 et 2021 ne sont pas renseignées en raison de compléments de collecte introduits en 2021 ou de changements de méthode.

Convention d'écriture : « - » pour données non existantes/non pertinentes.

T1 Évolution du nombre de personnes fragiles, et comptes de dépôts correspondants (nombre en unités, variation en %)

	2021	Var. 2021/2020
2_1_0 Clients personnes physiques agissant à des fins non professionnelles	106 045 613	0
2_5_0 Comptes de dépôt correspondant à des personnes physiques agissant à des fins non professionnelles	82 562 036	+ 1
2_2_0 Clients personnes physiques agissant à des fins non professionnelles identifiés comme fragiles financièrement au 31 décembre	4 125 570	+ 8
2_4_0 Comptes de dépôt au nom de personnes physiques agissant à des fins non professionnelles et dans une situation de fragilité financière au 31 décembre	4 077 267	+ 7
2_3_0 Clients personnes physiques agissant à des fins non professionnelles identifiés comme fragiles financièrement dans l'année :	6 240 709	+ 22
2_3_1 <i>au titre des critères d'inscription au Fichier central des chèques (FCC) ou de recevabilité de la demande de surendettement</i>	693 567	- 3
2_3_2 <i>en raison des critères relatifs aux incidents de paiement ou au montant des ressources, sans être inclus dans le 2_3_1</i>	496 264	- 69
2_3_3 <i>en raison d'autres critères retenus par l'établissement, sans être inclus dans le 2_3_2</i>	2 398 773	+ 15
2_3_4 <i>en raison des critères relatifs aux 5 incidents de paiement facturés sur un mois et aux ressources portées au crédit du compte, sans être inclus dans le 2_3_1</i>	2 647 669	-

Notes : Le nombre de clients physiques, en situation de fragilité financière ou non, et le nombre de comptes associés, ne sont pas retraités du phénomène de multibancarisation :

un unique client ayant un compte ouvert dans deux établissements différents sera compté comme deux. Le nombre de clients diffère du nombre de comptes, par exemple sous l'effet des comptes joints.

Source : Banque de France.

T2 Statistiques relatives aux personnes en situation de fragilité financière (montant en euros, nombre en unités, variation en %)

	2021	Var. 2021/2020
4_1_0 Montant moyen mensuel des flux créditeurs	1 477	+ 8
4_2_0 Nombre de comptes ayant enregistré au moins un découvert durant l'année	3 144 112	+ 15
4_3_0 Solde débiteur journalier moyen	227	+ 19
4_4_0 Nombre de comptes ayant enregistré au moins un incident de paiement dans l'année	1 999 623	+ 5
4_5_0 Nombre moyen annuel d'incidents de paiement	12	+ 1
4_8_0 Montant moyen annuel de l'ensemble des frais liés au compte, pour l'ensemble des comptes fragiles au 31 décembre	222	- 10
4_8_5 <i>dont : frais d'incidents</i>	118	- 17
4_8_1 <i>intérêts débiteurs</i>	16	- 15
4_8_4 Montant moyen mensuel des frais d'incidents pour les comptes des personnes en situation de fragilité financière	20	+ 6
4_9_0 Nombre de livrets A associés à des personnes fragiles au 31 décembre	1 904 390	+ 14
4_10_0 Nombre de livrets d'épargne populaire (LEP) associés à des personnes fragiles au 31 décembre	170 154	+ 16

Notes : La notion d'incident de paiement dans les indicateurs 4_4_0 et 4_5_0 doit être entendue au sens de l'article D. 133-5 du Code monétaire et financier, qui dispose que « constitue un incident de paiement tout rejet d'un ordre de paiement reçu par le prestataire de services de paiement du payeur en raison d'un défaut ou d'une insuffisance de provision, quel que soit le moyen de paiement utilisé ».

La méthode de détermination des indicateurs 4_8_0, 4_8_1 et 4_8_5 est commune : sont additionnés les frais du 1^{er} janvier au 31 décembre des comptes fragiles au 31 décembre, indépendamment de leur situation de fragilité sur toute l'année, divisés par le nombre de comptes en situation de fragilité au 31 décembre.

La méthode de détermination de l'indicateur 4_8_4 est différente de celle des indicateurs 4_8_0, 4_8_1 et 4_8_5 : il s'agit ici d'une moyenne mensuelle des frais des seuls comptes en situation de fragilité sur le mois considéré, et ayant payé des frais d'incidents sur le mois.

La notion de frais d'incidents s'entend au sens des neuf catégories de frais plafonnés, consultables sur le site d'Assurance Banque Épargne Info Services (ABE IS) :

<https://www.abe-infoservice.fr/banque/compte/frais-bancaires>

Source : Banque de France.

T3 Statistiques relatives aux bénéficiaires de l'offre spécifique (nombre en unités, montant en euros, variation en %)

	2021	Var. 2021/2020
2_6_0 Nombre de clients identifiés fragiles financièrement bénéficiant de l'offre spécifique	688 354	+ 15
2_7_0 Nombre annuel de souscriptions nouvelles d'offres spécifiques	230 328	+ 32
2_8_0 Nombre annuel de fermetures nouvelles d'offres spécifiques	119 718	+ 26
4_8_2 Montant moyen annuel de l'ensemble des frais liés au compte, pour l'ensemble des comptes fragiles au 31 décembre	108	- 10
4_8_7 <i>dont : frais d'incidents</i>	47	- 18
4_8_3 <i>intérêts débiteurs</i>	9	- 11
4_8_6 Montant moyen mensuel des frais d'incidents pour les comptes ayant souscrit à l'offre spécifique	11	- 5

Notes : La méthode de détermination des indicateurs 4_8_2, 4_8_3 et 4_8_7 est commune : sont additionnés les frais du 1^{er} janvier au 31 décembre des comptes bénéficiaires de l'offre spécifique au 31 décembre, indépendamment de leur souscription à l'offre spécifique sur toute l'année, divisés par le nombre de comptes bénéficiaires de l'offre spécifique au 31 décembre.

La méthode de détermination de l'indicateur 4_8_6 est différente de celle des indicateurs 4_8_2, 4_8_3 et 4_8_7 : il s'agit ici d'une moyenne mensuelle des frais des seuls comptes bénéficiant de l'offre spécifique sur le mois considéré, et ayant réglé des frais d'incidents sur le mois.

La notion de frais d'incidents s'entend au sens des neuf catégories de frais plafonnés, consultables sur le site d'Assurance Banque Épargne Info Services (ABE IS) :

<https://www.abe-infoservice.fr/banque/compte/frais-bancaires>

Source : Banque de France.

T4 Statistiques relatives aux plafonnements des frais d'incidents (montant en euros, nombre en unités, variation en %)

	2021	Var. 2021/2020
4_8_10 Montant moyen mensuel du plafonnement des frais d'incidents pour les comptes de personnes identifiées comme fragiles financièrement	25	0
4_8_8 Nombre annuel de comptes de personnes identifiées comme fragiles financièrement au 31 décembre et facturés de frais d'incidents	2 727 448	+ 11
4_8_12 Nombre de comptes de personnes identifiées comme fragiles financièrement ayant bénéficié du plafonnement des frais d'incidents au moins une fois sur l'année	1 718 377	+ 18
4_8_11 Montant moyen mensuel du plafonnement des frais d'incidents pour les comptes de personnes bénéficiaires de l'offre spécifique	19	0
4_8_9 Nombre annuel de comptes de personnes ayant souscrit à l'offre spécifique au 31 décembre et facturés de frais d'incidents	374 250	+ 8
4_8_13 Nombre de comptes de personnes ayant souscrit à l'offre spécifique et ayant bénéficié du plafonnement des frais d'incidents au moins une fois sur l'année	207 283	+ 20

Notes : Le nombre de comptes facturés de frais d'incidents, ainsi que le nombre de comptes plafonnés s'entendent pour le nombre de comptes en situation de fragilité au 31 décembre de l'année considérée.

La notion de frais d'incidents s'entend au sens des neuf catégories de frais plafonnés, consultables sur le site d'Assurance Banque Épargne Info Services (ABE IS) :

<https://www.abe-infoservice.fr/banque/compte/frais-bancaires>

Source : Banque de France.

T5 Statistiques relatives à la procédure de droit au compte (nombre en unités, variation en %)

	2021	Var. 2021/2020
3_1_0 Comptes actifs dans le cadre de la procédure de droit au compte	183 854	- 5
3_1_1 ouverts depuis 2 ans au plus	41 180	- 19
3_1_2 ouverts depuis au moins 2 ans et au plus 4 ans	50 242	- 10
3_1_3 ouverts depuis plus de 4 ans	98 432	+ 14
3_2_0 Nombre de comptes ouverts dans le cadre de la procédure de droit au compte dans l'année	23 058	- 3
3_3_0 Nombre de contacts proposés à des clients bénéficiaires du droit au compte afin notamment d'évaluer si une autre offre de produits et services serait plus adaptée que les services bancaires de base	170 429	- 8
3_4_0 Nombre de clients ayant bénéficié des services bancaires de base en début d'année et ayant renoncé à ces services en cours d'année	15 922	+ 3

Source : Banque de France.

T6 Statistiques relatives aux crédits des personnes en situation de fragilité financière (nombre en unités, montant en euros, variation en %)

	2021	Var. 2021/2020
4_11_0 Nombre de crédits en cours de remboursement par des personnes fragiles au 31 décembre	854 486	- 4
4_11_1 Nombre de crédits immobiliers en cours de remboursement par des personnes fragiles au 31 décembre	202 216	- 13
4_11_2 Encours moyen par emprunteur de crédits immobiliers restant à rembourser	74 923	+ 1
4_11_3 Nombre de crédits à la consommation, hors découverts en cours de remboursement par des personnes fragiles au 31 décembre	634 359	0
4_11_4 dont nombre de crédits renouvelables (hors découverts)	236 596	- 2
4_11_5 Encours moyen par emprunteur de crédits à la consommation restant à rembourser	7 128	+ 8

Note : Les statistiques relatives aux crédits reportées dans ce tableau ne portent que sur les crédits octroyés par les établissements teneurs de comptes de dépôt, et ne reflètent pas les crédits octroyés par les établissements non teneurs de comptes de dépôt.

Source : Banque de France.

T7 Statistiques relatives aux cartes de paiement à autorisation systématique (nombre en unités, variation en %)

	2021	Var. 2021/2020
5_1_0_F Nombre de cartes de paiement à autorisation systématique distribuées sur l'année, indépendamment de la situation de fragilité financière	3 422 349	+ 23
5_1_0_S Nombre de cartes de paiement à autorisation systématique détenues 31 décembre, indépendamment de la situation de fragilité financière	9 411 904	- 7

Note : Les nombres de cartes de paiement à autorisation systématique signalés dans ce tableau portent sur l'ensemble des clients personnes physiques agissant à des fins non professionnelles, et non pas uniquement sur le périmètre des clients en situation de fragilité financière.

Source : Banque de France.